

Artillerie et fortifications

Explications, 2 i :

- Fortifications page 60
- Artillerie page 33

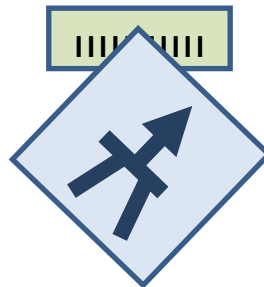
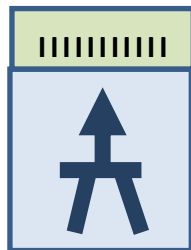
Question :

- Comment faut-il appliquer le dernier alinea sur les fortifications :

« Une artillerie placée derrière une fortification peut pivoter sur elle-même en comptant toujours comme protégée par la fortification si elle reste toujours en contact avec la fortification. L'attaquant devra s'aligner sur la fortification pour l'attaquer »

Réponse :

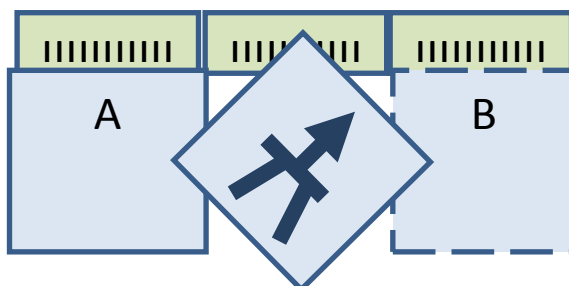
- Toutes les artilleries peuvent pivoter sur leur axe central (voir page 33 sur l'artillerie).
- Une artillerie derrière une fortification peut donc pivoter sur son axe central. Pour effectuer cette manœuvre elle est autorisée à chevaucher la fortification et éventuellement une unité voisine, par dérogation aux dispositions de la règle page 39 sur les pivots (en fait il faut considérer que le socle de l'artillerie est un cercle de diamètre 1 UD).
 - Exemple d'un pivot de 45 °:



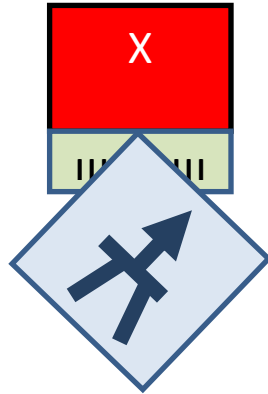
Position de départ

Rotation de 45° sur axe central

- Dans ce cas précis, le chevauchement des unités latérales est également autorisée, notons toutefois que ceci ne modifie pas pour autant les règles relatives aux secteurs de tir. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, même si elle est autorisée à chevaucher A et B, l'artillerie ne peut pas tirer car B fait obstacle dans son secteur de tir :



- En cas d'attaque, l'ennemi s'aligne sur la fortification et l'artillerie continue de bénéficier de sa protection. Dans l'exemple ci-dessous l'artillerie bénéficie du bonus de fortification contre l'unité rouge X:



- Pour des raisons pratiques, il est autorisé de décaler un peu l'artillerie ou les unités voisines pour permettre à l'artillerie de faire son pivot sans ambiguïté sur son axe de tir. Ce décalage ne doit engendrer ni avantage, ni inconvénient pour les 2 joueurs. On aboutit à une position virtuelle permettant simplement que les unités tiennent physiquement sur la table mais, pour tous les mécanismes de la règle, on continue de considérer l'emplacement initial de ces unités comme la position de référence.